
<u>Date de convocation :</u> 21/09/2018	L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Monsieur Claude CULIE (Maire de Vabre (Tarn))
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	Sont présents: Claude CULIE, Françoise PONS, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSEDDOHA, Etienne DUPAS, Christine GAILLARD, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Patrick PISTRE
<u>Présents :</u> 8	Représentés: Delphine COMBES par Françoise PONS, Régis GRANIER par Olivier ALBERT
<u>Représentés :</u> 2	Excuses: Sandrine LEMONNIER, Amélie REDON
<u>Votants:</u> 10	Absents: Richard FABRES, Sonia VAREILLES
	Secrétaire de séance: Etienne DUPAS

Ordre du jour :

- Subvention aux associations
- Remboursement de la part famille du transport scolaire
- Service à la Personne : Avenant au contrat de travail
- Admission en non-valeur
- budget eau et assainissement : décision modificative
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
- Participation au contingent incendie du centre de secours de Brassac
- Achat de parcelle
- Questions et informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité

N°DE 2018_055

Objet: Subventions aux associations complément

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions complémentaires suivantes aux associations.

Les Conseillers Municipaux, présidents d'une association ou membres du conseil d'administration, sortent de la salle et ne prennent part ni aux débats, ni au vote pour l'association dans laquelle ils occupent une fonction.

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION	Vote
Les mercredis du Clausel Subvention exceptionnelle	400.00	unanimité
ADMR	500.00	unanimité
TOTAL	900.00	

Le conseil municipal, par 3 voix contre et 7 abstentions, décide de ne pas octroyer de subvention à l'association LOCAVORE.

N°DE 2018 056

Objet: Prise en charge de la part famille du transport scolaire

M. le Maire rappelle au conseil que depuis des années, la commune prend à sa charge la part famille du transport scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et scolarisés de la maternelle à la 3^{ème}.

Pour l'année 2018-2019, la part famille s'élève à 80 euros par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser aux familles la part famille du transport scolaire s'élevant à 80 euros par enfant.
- **Approuve** la liste ci-jointe
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

N°DE 2018 057

Objet: Service à la personne - Avenant au contrat de travail

Mme Françoise PONS propose au Conseil le renouvellement du contrat d'engagement à durée déterminée de Mme BINAY Stéphanie. L'avenant porte sur :

- La prolongation du contrat du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de prolonger le contrat d'engagement à durée déterminée de Mme BINAY jusqu'au 30 septembre 2019,
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant.

N°DE 2018 058

Objet: Admission en non-valeur

A la demande de la Trésorerie de Roquecourbe, il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les redevables sont insolvables.

Budget général de la commune pour un montant de 55.70€

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "Créances admises en non-valeur"

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération

N°DE 2018 059

Objet: Budget eau assainissement - Décision modificative n°1

M. le Maire informe le conseil que suite aux travaux de restructuration du réseau AEP de la commune, la trésorière nous demande de régulariser les études faites depuis 2004 et qui concernaient le projet de restructuration du réseau d'eau potable et les périmètres de protection des captages.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315-041	Travaux en cours	58 663.73	
203-041	Etudes		58 663.73
TOTAL		58 663.73	58 663.73

N°DE 2018 060

Objet: Modification des statuts de CDC Sidobre Vals et Plateaux

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes « Sidobre Vals et plateaux »,
Vu le code général des collectivités territoriales,*

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de valider la modification des statuts de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux portant sur la compétence facultative « Création et gestion des réseaux de chaleur bois d'intérêt communautaire ». Lecture est donnée de la proposition de statuts modifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification des statuts de la communauté de communes, conformément aux statuts et aux annexes joints à la présente délibération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer toute pièce afférente à ce dossier.

N°DE 2018 061

Objet: Participation au Contingent Incendie du Centre de Secours de Brassac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 27 novembre 2001, les Communes de Berlats, Cambounès, Esperausse, Fontrieu, Le Bez et Vabre participent au remboursement du contingent incendie du Centre de Secours de Brassac sis Place de la Gare à Brassac émis par le SDIS à l'encontre de la Commune de Brassac.

Le montant total de la participation pour l'ensemble des communes est fixé à 10 948 Euros et reste invariable.

Pour chaque commune la répartition est calculée :

- selon le nombre d'habitant en fonction de la population légale fixée par l'INSEE chaque année au 01 janvier de l'année N.
- Le montant par habitant ne peut excéder 2.44€.

La participation sera demandée annuellement et fera l'objet d'un titre emis par la Commune de Brassac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme et Approuve** la méthode de calcul pour la participation au contingent incendie du Centre de Secours de Brassac selon les critères ci-dessus.

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la dépense correspondante à cette participation.

N°DE 2018 062

Objet: Achat de la parcelle AD204

M. le Maire rappelle, il avait été décidé d'acquérir la bande de terrain partant de la boucle de la route de la zone artisanale pour atteindre le terrain face au Moulin de Courrech et appartenant à la SCI de la Prade

Il convient de délibérer pour acquérir cette parcelle :

- section AD n°204 d'une superficie de 10a62ca

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle AD 204 d'une superficie de 10a62ca,
- **Fixe** le prix d'achat à dix euros (10 euros),
- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme administrative,
- **Autorise** Mme Françoise PONS à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.

Questions et informations diverses

- La convention de mise à disposition de Mme Nadège KOZUB entre la Communauté de Communes Sidobre Vals et plateaux et la commune de Vabre est reconduite pour une année, soit jusqu'au 30/09/2019. Le contrat de remplacement avec Mme Françoise SCHNEGG est reconduit pour une durée équivalente.

- Mme JULIEN Janine ne souhaite plus s'occuper de l'entretien des vestiaires de thérondel et du camping. Il convient à pourvoir à son remplacement.

- Restructuration du réseau d'eau potable : Les travaux ont commencé cette semaine à Castel del loup, début octobre devrait débuter la liaison Castel del loup - le Pioch ainsi que l'interconnexion Fontrieu - brugayrolles

La séance est levée à 20h30